

17 juil 2015 -11:38

Deuxième rapport fédéral sur l'environnement

A la demande de Mme Marghem, ministre en charge de l'environnement, le deuxième rapport fédéral en matière d'environnement a été envoyé au Parlement. Ce rapport est également disponible sur le site web de la DG Environnement du SPF Santé publique www.environnement.belgique.be. Marie-Christine Marghem le présentera au Parlement lors de la rentrée. Ce second rapport fédéral fait le point sur le travail réalisé en matière d'environnement sous la législature précédente.

Les rapports fédéraux sur l'environnement sont des documents produits par les administrations fédérales, coordonnés par la DG Environnement du SPF Santé publique, et dont le contenu et la diffusion sont organisés selon les dispositions de la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Le nouveau rapport comporte deux parties : la première est ciblée sur l'état du milieu marin ; la seconde est dédiée aux autres grandes politiques environnementales.

L'état du milieu marin en Belgique

Cette première partie couvre l'ensemble de la mer du Nord. Elle met en avant une série de points positifs : les communautés de poissons peuplant les fonds marins se rétablissent, les quantités de mercure et de plomb provenant des grandes rivières baissent et 5,4 % de la mer du Nord est à présent une aire marine protégée. D'autres problèmes perdurent toutefois, comme l'eutrophisation côtière, la pollution maritime par des produits dangereux, la quantité de déchets, l'évolution trop lente vers une pêche durable, l'échec de la reproduction de certains oiseaux de mer, l'endommagement des fonds marins causé par la pêche aux chaluts de fond et l'impact du changement climatique.

Les autres grandes politiques fédérales

Trois politiques environnementales sont particulièrement détaillées dans la deuxième partie: la politique de lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et les modes de production et de consommation durables. Par rapport au rapport précédent, de nombreuses actions ont été poursuivies ou initiées dans ces différents domaines. Si des progrès ont été enregistrés localement, globalement de nombreux obstacles freinent la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces. Ces obstacles sont liés aux crises politiques et économiques ainsi qu'à un certain désintérêt pour la cause environnementale.

Les conclusions insistent sur la période de transition accélérée que vit la société belge. Il est nécessaire de développer une gouvernance forte et cohérente entre les différents niveaux de pouvoir et d'élargir le dialogue avec la société civile organisée, les interlocuteurs sociaux et plus généralement chaque citoyen. Cette démarche s'inscrit dans une logique plus large de développement durable afin de prendre en compte les changements d'ordre économique et démographique, l'évolution du marché de l'emploi, les adaptations culturelles et technologiques, la globalisation et les enjeux environnementaux.

Contact:

FR : Stéphanie Baclin Tel: 02 524 95 81/Gsm: 0474 87 24 39/E-Mail: stephanie.baclin@environnement.belgique.be

NL : Stefanie Hugelier Tel: 02 524 96 88/Gsm: 0478 78 36 75/E-Mail: stefanie.hugelier@milieu.belgie.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be